



Assemblée Générale extraordinaire des sections du RST - Cete de Lyon, 31 août 2006

Les ingénieurs des TPE en poste au sein de tous les services du Réseau Scientifique et Technique, réunis en Assemblée Générale extraordinaire au CETE de Lyon le 31 août 2006 :

Se félicitent de la participation de plus de 120 ingénieurs des TPE à cette AG où **tous les services du RST étaient représentés**, démontrant leur mobilisation déterminée en faveur du RST, ses agents, ses services, ses moyens d'intervention, ses compétences, ses missions ;

Prennent acte, suite à l'action forte et à la pression continue des ingénieurs des TPE depuis avril 2006, que l'audit Copé diffusé en juillet 2006 ne propose pas de réforme structurelle défavorable pour les services du RST et reprenne à son compte quelques revendications portées par les ingénieurs des TPE depuis la motion adoptée au congrès du SNITPECT en décembre 2005 sur l'avenir du RST : nécessité d'un document d'orientation stratégique du RST ; ouverture du RST aux collectivités ; permettre une meilleure mobilité des agents entre FPE et FPT ;

Prennent acte de l'audience obtenue le 20 juillet 2006 par le secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière auprès du Ministre et des engagements qui ont été pris ;

Exigent du ministre, suite à cette audience, un projet concrétisant une **véritable ambition pour le RST, colonne vertébrale du ministère technique de l'Equipement** fondée sur les besoins de l'ensemble de la collectivité publique ;

Exigent que la DRAST engage dès septembre 2006 la concertation afin de bâtir cette stratégie d'avenir, incluant la recherche, pour le RST d'ici la fin d'année 2006 ;

Sont déterminés à prendre toute leur place dans un tel cadre concerté, tant localement au niveau de chaque service, qu'au niveau national ;

Exigent que, conformément à la volonté du législateur, les collectivités accèdent au RST en dehors du cadre de la concurrence, en tant que dette de l'Etat vis-à-vis de ces dernières dans le cadre du deuxième acte de la décentralisation. Il serait inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'Etat leur transfère, des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences ;

Considèrent que le RST constitue un **bien commun à l'ensemble de la collectivité publique** ;

Réclament en conséquence :

- que l'Etat se donne enfin les moyens de permettre l'expression des besoins des collectivités territoriales vis à vis du RST ;
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST ;
- **une traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique de partenariat** intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage unique d'un véritable SGPA ;

S'insurgent de la perte de reconnaissance des carrières techniques, à travers des signes tels que l'annonce de la **suppression du « Séniorat »** ou l'anticipation par certains chefs de services du RST de diminutions drastiques d'effectifs ;

Exigent la concrétisation des engagements pris par la DGPA en juin et juillet 2006 suite à la pression des ingénieurs des TPE : ouverture de la concertation pour la transformation du Séniorat et pour l'évolution du fonctionnement des comités de domaines ;

Fustigent l'annonce d'un budget 2007 ne prenant en compte qu'un remplacement de départ en retraite sur trois, et seront vigilants pour que le PLF 2007 n'entraîne pas **de diminution des effectifs des services du ministère après décentralisation, dans le RST notamment** ;

Exigent que le RST puisse soutenir techniquement des services déconcentrés du MTETM disposant des moyens et effectifs nécessaires à leurs évolutions en cours ;

Attendent donc du Ministre qu'il **défende fermement les effectifs et le service public de l'Equipement à travers un projet stratégique ambitieux pour le ministère** ;

Exigent du Ministre des réponses aux inquiétudes partagées par l'ensemble des personnels de l'Equipement ;

Décident de tenir des réunions au niveau de chaque section du RST suite à l'**assemblée générale du 31 août 2006 afin d'informer les ingénieurs des TPE comme tous les agents, et de demander audience auprès du chef de service** pour l'informer des revendications et actions engagées localement et au niveau national ;

Demandent à la Commission Exécutive du SNITPECT de poursuivre les réunions exceptionnelles régulières de la cellule de crise pour décider et mettre en oeuvre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires.